

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 26 FÉVRIER 2024

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 15/01/2024	
01- 260224	<p>RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>RETIENT les offres des entreprises suivantes, proposées par la commission d'appel d'offres, pour un montant total, option incluse, de 185 438,90 HT (222 521,88 € TTC) (cf. détail dans délibération),</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer les pièces contractuelles du marché ainsi que les éventuels actes de sous-traitance,</i> - <i>PRENDR ACTE de la mise en œuvre d'une procédure infructueuse pour les lots :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Lot 1 « Charpente bois - Ossature bois - Bardage bois »</i> o <i>Lot 3 « Couverture étanchéité »</i> o <i>Lot 6 « Plafonds suspendus »</i> o <i>Lot 8 « Chauffage - Ventilation - Plomberie »</i> o <i>Lot 9 « Electricité courants forts et faibles »</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer les éventuels actes de sous-traitance,</i> - <i>AUTORISER également Monsieur le maire à signer le marché pour la nouvelle consultation engagée concernant les 5 lots infructueux.</i> 	Favorable - Unanimité
02- 260224	<p>COMPAGNIE EN RESIDENCE A L'ESPACE PREVERT Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE les termes de la convention de partenariat</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention avec la compagnie susmentionnée.</i> 	Favorable - Unanimité
03- 260224	<p>AMENAGEMENT DE VOIES EN AGGLOMERATION – AVANT-PROJET DEFINITIF Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE l'avant-projet détaillé d'aménagement des voies en agglomération tel que présenté,</i> - <i>DEMANDE à la société AREA de préparer à partir de l'avant-projet détaillé le PROJET d'aménagement chiffré comprenant les dernières adaptations sollicitées, les caractéristiques de la chaussée, la nature des matériaux proposés et le catalogue des végétaux,</i> 	Favorable - Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> - PRECISE que le planning de la poursuite de ce projet est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du Projet aux élus le jeudi 25 avril à 14h00, - Approbation du Projet en séance du CM le 6 mai 2024, - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises le 6 mai 2024, - Attribution du marché le 5 juillet 2024, - Démarrage des travaux en octobre 2024, - Fin des travaux en mars 2025. 	
04-260224	<p>AMENAGEMENT DE VOIES EN AGGLOMERATION – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre tel que détaillé ci-dessus. 	Favorable - Unanimité
05-260224	<p>AMENAGEMENT D'UN SQUARE RUE DE LA GARENNE – AVANT-PROJET Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'avant-projet présenté 	Favorable - Unanimité
06-260224	<p>DEMOLITION ET DESAMIANTAGE DE GARAGES ET DEPENDANCES SUR LE TERRAIN DE LA MAISON LAURETTE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - RETIENT l'offre de la société JUSTEAU mieux-disante au regard de l'analyse des offres, - AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la passation du marché. 	Favorable - Unanimité
07-260224	<p>CLASSEMENT DE VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDER le classement de ces voies privées dans le domaine public conformément aux plans annexés à la présente délibération, - AUTORISER Monsieur le maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous les acte et pièces s'y rapportant. 	Favorable - Unanimité
08-260224	<p>VENTE DE BOIS ISSU DES TRAVAUX D'ECLAIRCISSEMENT DU PETIT BOIS DE LA CHAPELIERE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le maire à conclure la vente du stock de bois abattu mais encore présent sur le site du petit bois de la Chapelière à la SARL « Au Bout du Bois » de Chemillé-en-Anjou (49), - VALIDE la procédure de vente de gré à gré pour cette transaction, - ACCEPTTE le prix proposé de 1 550 € pour le cubage évalué à 15m3, tel que formulé par la société « Au Bout du Bois ». 	Favorable - Unanimité

09- 260224	<p>DESSERTE EN EAU POTABLE DU LOTISSEMENT DE LA SURCHERE 2 – CONVENTION Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention proposée par Cholet Agglomération pour la réalisation des travaux d'eau potable, - DIT que les crédits nécessaires au des prestations sont inscrits à l'article 605 « Matériel – Equipement » du budget annexe Lotissement Surchère 2. 	Favorable - Unanimité
10- 260224	<p>IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES A LA SEGUINIÈRE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - IDENTIFIE comme zones d'accélération des énergies renouvelables les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération, - DEMANDE à Monsieur le maire de transmettre la cartographie de ces zones au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département de Maine-et-Loire ainsi qu'à Cholet Agglomération. 	Favorable - Unanimité
11- 260224	<p>RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport annexé à la présente délibération. 	Favorable - Unanimité
12- 260224	<p>ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS – ANNEE 2023 Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus du Conseil Municipal de la commune de La Séguinière, - DIT que ce document sera annexé à la présente délibération. 	Favorable - Unanimité
13- 260224	<p>CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADES Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la modification du tableau des emplois comme proposé ci-dessus. 	Favorable - Unanimité
14- 260224	<p>SUCCESSION BABLÉE – ACCEPTATION DE LA VALEUR DU LEG Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DONNE son accord pour inscrire comme valeur portée dans les actes de succession et dans l'acte de partage la somme de 26 911,86 euros au profit de la commune de La Séguinière, - DIT que la somme susmentionnée sera versée au budget communal à l'article 10251 « Dons et legs en capital ». 	Favorable - Unanimité

<p>15- 260224</p>	<p>DÉPLACEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de prendre en charge le coût du déplacement des élus à l'Assemblée Nationale à l'article 62322 « Fêtes et cérémonies » pour la somme de 4 200 €. Les participants verseront une participation de 45 € par élu, soit un total de 1 215 €. Cette somme fera ultérieurement l'objet d'un avoir à déduire de la facture du voyageur. - AUTORISE Monsieur le maire à régler la somme totale avant service fait pour permettre à l'opérateur de procéder aux réservations nécessaires. 	<p>Favorable - Unanimité</p>
<p>16- 260224</p>	<p>ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE 2024/2025 Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les horaires journaliers d'écoles à La Séguinière à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 ; - DONNE son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'inspecteur de l'éducation nationale du secteur ; - DIT que ces horaires s'appliqueront à l'école publique Marcel Luneau issue de la fusion de l'école maternelle Marcel Luneau et de l'école élémentaire Marcel Luneau, - AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire. 	
<p>17- 260224</p>	<p>PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DONNE mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ; - DONNE mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance. 	

Le 22/03/2024

Le maire,
Guy BARRÉ

